

JX

M2023C00278

**s d'appel public à la concurrence**

de l'organisme qui passe le marché :

**IE SAINT APPOLINARD** - 10, Place du Village - 38160  
 LINARD- Tél. : 04.76.64.10.78 -  
 .st.appolinard@orange.fr

**Procédure** : Procédure adaptée (Article 28 du Code des  
 marchés) - Procédure couverte par l'accord sur les marchés  
 publics. Possibilité de négocier en fin de procédure.

**Objet** : **Réhabilitation de la Salle d'Animation Rurale.**

**Marché** : Travaux.

**Adresse et de livraison** : 80, route du Mécant - 38160 SAINT  
 APPOLINARD.

**Caractéristiques principales** : Réhabilitation de la Salle d'Animation  
 Rurale du Mécant 38160 SAINT APPOLINARD.

**Distribution des lots** : Lots séparés.

**Possibilité des lots** : 7 lots :

1. Démolition - Maçonnerie

2. Ouverture - Zinguerie - Isolation

3. Plafonds - Faus Plafonds - Peinture - Menuiseries - Bar  
 4. Plomberie

5. Électricité Courants Forts - Courants Faibles

6. Rénovation - Faïence

7. Ameublement - Mobilier cuisine

**Durée des travaux** : 4 SEPTEMBRE 2023.

**Prévision des travaux** : 3 mois.

**Modalités de soumission** : Offre économiquement la plus avantageuse  
 déterminée sur la base des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération.  
 - Prix des prestations, 40% Dossier technique.  
 - Modalités de négociation.

**Consultation du dossier de consultation** : Les documents  
 sont consultables sur : <https://marches-securises.fr> et par retrait auprès  
 de la Mairie de Saint-Appolinard - ZI La Gloriette 38160 CHATTE.

**Modalités de dépôt du marché** : Les dépôts de plis doivent être im-  
 primés et remis par voie dématérialisée.

**Date de réception des offres** : **Vendredi 16 juin à 12h00.**

**Date de l'avis à la publication** : Mercredi 17 Mai 2023.

**Les demandes de renseignements complémentaires et  
 les offres électroniques sont accessibles sur le profil  
 de l'organisme : [www.marches-securises.fr](https://www.marches-securises.fr)**

**AVIS ADMINISTRATIFS**

M2023C00279

**SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTE**

Il sera procédé à une enquête portant sur le projet de modification  
 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vinay, Du Lundi 12  
 juin 2023 à 8h30 au jeudi 13 juillet 2023 jusqu'à 17h. L'objet de cette  
 modification est l'ouverture à l'urbanisation d'une zone d'activités éco-  
 nomiques dans le secteur des Levées.

**CONSULTATION DU DOSSIER** pendant toute la durée de l'enquête :

- A la mairie de Vinay, **Place de l'hôtel de Ville de Vinay** sur support  
 papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

• **du Lundi au Vendredi**, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

• **le Samedi**, de 9h à 11h.

- Au siège de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, **7 rue du  
 Colombier** à Saint-Marcellin, sur support papier aux jours et heures  
 habituels d'ouverture au public :

• **Du lundi au vendredi** de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

- Sur les sites internet :

• de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

[www.saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr)

• de la commune de Vinay : [www.vinay.fr](http://www.vinay.fr)

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : Madame  
 Pascale POBLET, commissaire enquêtrice désignée par le Tribunal  
 Administratif de Grenoble, recevra à la mairie de Vinay, Place de l'Hôtel  
 de Ville, les :

- lundi 12 juin de 10:00 à 12:00

- mercredi 28 juin de 15:00 à 17:00

- samedi 01 juillet de 9:00 à 11:00

- jeudi 13 juillet de 15:00 à 17:00

Pendant la durée de l'enquête publique, jusqu'au jeudi 13 juillet à 17h,  
 les intéressés peuvent formuler leurs observations :

- Sur les registres d'enquête publique déposés à la mairie de Vinay et  
 au siège de l'intercommunalité ;

- Par lettre, à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice, adres-  
 sée à la **Mairie de Vinay, Place de l'hôtel de ville, 3870 Vinay**;

- Par courriel à : [enquete.poblet@gmail.com](mailto:enquete.poblet@gmail.com)

Toutes les observations, propositions et contre-propositions écrites  
 seront tenues à la disposition du public à la mairie dans les meilleurs  
 délais.

Les observations du public pourront être communicables à toute per-  
 sonne en faisant la demande et à ses frais.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête  
 sont incluses dans le dossier d'enquête.